

Mairie
15 Route de la Bastie
42130 Sainte-Agathe la Bouteresse
Tél. : 04 77 97 41 93
mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr

Madame le Maire de Boën-sur-Lignon,
Monsieur le Maire de Sainte-Agathe la Bouteresse,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212 et suivants,
Vu le Code de la route et notamment l'article CR 411-5,
Vu la demande formulée par EIFFAGE Route Centre Est – 17 Bld Charles Voisin à Andrézieux-Bouthéon (42160), pour suppression d'une voie sur un tronçon de la Route des Vignes (du n° 99 au n° 372) pour réfection de voirie, entre le 21 et le 27 mars 2025 pour une durée d'intervention d'un jour,
Considérant que pour assurer la sécurité des usagers il est nécessaire de limiter la circulation et d'interdire le stationnement aux abords du chantier ;

ARRETEMENT

Article 1 : En raison d'une chaussée rétrécie liée à des travaux de réfection de voirie, la circulation est alternée par panneaux BK 15 – CK 18 sur un tronçon de la Route des Vignes, entre le 21 et le 27 mars 2025 pour une durée d'intervention d'un jour.

Article 2 : Pendant la durée du chantier, aucun stationnement n'est autorisé sur l'emprise de la zone de travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier. Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits, quelles que soient les voies laissées libres à la circulation. La vitesse est limitée à 30 km/h.

Article 3 : La signalisation de restriction est conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de la société EIFFAGE Route, représentée par M. Francis BLANCHON (06 82.14.31.31).

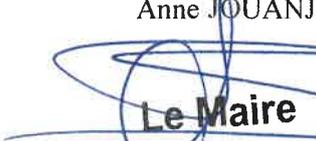
Article 4 : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les 2 mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les conditions réglementaires dans les communes de Sainte-Agathe la Bouteresse et de Boën-sur-Lignon, chargées de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation est transmise à :

dict.andrezieux.travauxpublics@eiffage.com

Fait le 19 mars 2025.

Le Maire de Boën-sur-Lignon,
Anne JOUANJAN.


Le Maire
Anne JOUANJAN


Le Maire de Sainte-Agathe la Bouteresse,
Pierre DREVET.